



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 1 juillet 2022
AR n° 078-200062248-20220629-lmc1132712A-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Comptes administratifs 2021

Le 29 juin 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 23 juin 2022.

Vu les instructions budgétaires et comptables M 52 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu le budget primitif ;

Vu les comptes de gestion 2021 présentés par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu la délibération de vote des comptes administratifs 2021 en date du 29 juin 2021;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

Considérant que l'adoption du compte administratif a permis de constater définitivement des résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs en lien avec le compte de gestion et que ces résultats doivent être repris et affectés dans les budgets 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

Affecte les résultats du compte administratif 2021 du Budget principal du Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultats de l'exercice 2021	-975 822,02 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	1 037 929,50 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	62 107,48 €

Section d'investissement :

Résultats de l'exercice 2021	4 868 286 55 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	3 721 565,93 €
Excédent de financement cumulé au 31/12/2021	8 589 852,48 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2021:

Affectation à la section d'investissement (nature 1068)	0 €
Reports à nouveau (nature 002)	62 107,48 €

Affectation du résultat d'investissement 2021:

Reports à nouveau (nature 001)	8 589 852,48 €
--------------------------------	----------------

ARTICLE 2:

D'affecter les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du Réseau Haut Débit du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Numérique comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultats de l'exercice 2021	30 519,51 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	707 439,61 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	737 959,12 €

Section d'investissement :

Résultats de l'exercice 2021	1 134 761,58 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	2 824 615,84 €
Excédent financement cumulé au 31/12/2021	3 959 377 42 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2021:

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	0 €
Reports à nouveau (nature 002)	737 959,12 €

Affectation du résultat d'investissement 2021:

Reports à nouveau (nature 001)	3 959 377 42 €
--------------------------------	----------------

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Comptes administratifs 2021**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 15

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Jean MYOTTE, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD.

Pouvoir : 1

M. Denis Boulanger à M. Bruno Coradetti.

Absents excusés : 4

M. Pierre Bédier, M. Bertrand Coquard, M. François Garay, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité